

**Rapport de Jean-Yves GRALL sur la territorialisation des activités d'urgences :
La FHP-SSR rappelle que les établissements de SSR constituent une réponse concrète
pour désengorger les services d'urgences**

Marseille, le 28 juillet 2015 – **Suite à la remise du rapport de Jean-Yves GRALL sur l'organisation territoriale des urgences à Marisol TOURAINE le 22 juillet, la FHP-SSR se félicite de certaines préconisations quant au rôle des établissements de SSR, mais regrette néanmoins que celui-ci puisse n'être réservé qu'aux seuls établissements publics.**

« Nous restons persuadés que les établissements de SSR, qu'ils soient publics ou privés, représentent une solution adaptée pour le désengorgement des urgences, grâce notamment aux admissions directes et aux ACE¹ » introduit le Dr Gabriel BOSSY, Président de la FHP-SSR.

« En effet, ils permettent d'éviter des passages intempestifs aux urgences en particulier pour les patients souffrant de pathologies chroniques, mais également pour les patients âgés poly-pathologiques » souligne-t-il.

Au cœur des parcours de soins, les établissements privés de SSR offrent tous les avantages pour fluidifier les services d'urgences.

« Des équipes pluridisciplinaires, des actions d'éducation thérapeutique, voire des programmes labélisés, une implantation forte dans les zones rurales comme périurbaines, une accessibilité financière, et la coordination du patient au cœur de nos prises en charge, sont autant d'atouts permettant aux structures privées de SSR de répondre aux attentes des services d'urgences » ajoute-t-il. Ils constituent pour eux une solution d'aval, permettant de fluidifier fortement le parcours de certains patients.

Une offre de terrain, qu'il convient d'utiliser en réponse notamment aux difficultés de démographie médicale

« Dans certains territoires, des établissements privés de SSR pourraient ainsi absorber une partie des patients en attente aux urgences, mais faute de tarifs suffisants et adaptés, notamment pour le financement des médicaments onéreux, les admissions peuvent s'en trouver limitées. » nuance-t-il.

« Pour réduire le nombre de passages inappropriés dans les services d'urgences et notamment ceux liés aux « demandes de soins non programmés » définies dans le rapport et qui en représentent une part conséquente, il faudra utiliser l'ensemble des acteurs présents sur chaque territoire, publics comme privés » souligne-t-il.

« Or, le recours à un dispositif des urgences trop « GHT-Centré » priverait la collectivité de l'outil précieux que représentent nos établissements » conclut le Dr Gabriel BOSSY.

¹ Actes et Consultations Externes

A propos de la FHP-SSR

Le syndicat des soins de suite et de réadaptation (FHP-SSR) est l'organisation représentative des 450 établissements privés de SSR. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP).

Les centres de SSR privés assurent près du tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de 375 000 patients par an. Ils emploient 30 000 salariés et 3000 médecins y exercent.

Dans la nouvelle organisation des soins en France, ces établissements se situent en aval des hôpitaux et cliniques de court séjour (MCO) et en amont des maisons de retraite et du domicile. Ils jouent donc un rôle central et charnière dans la « fluidité » de la filière de soins et facilitent ainsi le parcours du patient.

Les établissements privés de SSR développent des prises en charge pour le retour à l'autonomie des patients, suite à une intervention chirurgicale ou en admission directe consécutive à un accident de santé. Ils remplissent donc des missions de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale. Ils prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils répondent au fort développement de pathologies lourdes (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques.

Contact presse :

Comfluence

Tiffany Allenet – 01 40 07 34 25

Tiffany.allenet@comfluence.fr

FHP-SSR

04.91.25.39.17

fhpsr@fhp-ssr.fr